MARCOUSSIS
Village durable

Liberté Egalité Fraternité
République Française - Département de l'Essonne

DÉCISION DU MAIRE

DEC2024-181

Approuvant la signature d'une convention relative à la location de l'exposition « l'agent orange, c'est quoi ? » avec le Collectif Vietnam-Dioxine

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L.2122-1 et suivants du Code de la Commande Publique ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

CONSIDERANT la volonté de la ville de Marcoussis de favoriser l'accès à la culture et aux loisirs ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la location d'une exposition de signer une convention ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
Une convention relative à la location d'une exposition est signée avec le Collectif Vietnam-Dioxine, sise 80 rue Monge, 75005 PARIS ;

ARTICLE 2
La convention prend effet à compter de la date de signature par les Parties et se termine à l'issue du retour de l'exposition le samedi 19 octobre 2024 ;

ARTICLE 3
Le montant de la présente convention est de 200 euros TTC ;

ARTICLE 4
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Monsieur le Receveur Municipal ;

ARTICLE 5
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 12 septembre 2024

Le Maire,
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20240912-DEC2024-181-AU
Date de télétransmission : 23/09/2024
Date de réception préfecture : 23/09/2024